



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/705
22 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis en application des dispositions du paragraphe 14 de la résolution 1246 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 11 juin 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir pleinement informé de la situation au Timor oriental et de continuer de lui rendre compte toutes les deux semaines de l'application de ses résolutions et de l'Accord tripartite ainsi que de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité au Timor oriental.

I. Situation actuelle et organisation de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO)

2. L'organisation de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) a notablement progressé depuis que le Conseil a reçu mon dernier rapport sur la question (S/1999/695). Le Chef des opérations électorales, M. Jeffrey Fischer, est arrivé à Dili le 15 juin, pour diriger le personnel de base de l'élément électoral déjà en place. Le premier groupe de Volontaires des Nations Unies suit actuellement une formation à Darwin (Australie) et arrivera au Timor oriental le 23 juin. Tous les Volontaires des Nations Unies devraient être déployés le 8 juillet au plus tard. Les Volontaires qui composeront l'élément électoral arriveront à Darwin en quatre groupes de 100 personnes environ et seront ensuite déployés au Timor oriental une fois leur formation achevée. Le déploiement de cet élément important de la MINUTO a été ralenti par plusieurs facteurs, d'abord l'obtention des visas indonésiens, puis la nécessité d'attendre l'application de la résolution 1246 (1999) avant de parachever le mémorandum d'accord concernant les VNU.

3. Un code de conduite des observateurs de la consultation électorale est en cours de formulation et sera diffusé à tous les observateurs internationaux accrédités, tandis que des discussions sont en cours entre l'Indonésie et le Portugal concernant le nombre d'observateurs que chaque pays enverra pour observer officiellement la consultation électorale. La planification et la préparation de cette consultation se poursuivent activement. On a déterminé les limites des 13 circonscriptions et décidé l'endroit où seraient situés les huit bureaux régionaux. Quatre sont déjà ouverts et les autres seront opérationnels le 24 juin au plus tard. L'organisation du déploiement des 400 responsables des opérations électorales et l'établissement des 200 centres d'inscription sur les

listes électorales où ils seront basés est bien avancée. Les directives utiles concernant les consultations électorales ont été rédigées et seront promulguées par le chef de mission.

4. Comme l'a signalé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques dans l'exposé qu'il a fait le 10 juin devant le Conseil, j'ai désigné M. Alan Miles comme Commissaire de la police civile. Avec une équipe avancée de membres policiers civils des Nations Unies, il travaille avec la police locale depuis le 12 juin. Le premier groupe de 41 policiers civils est arrivé à Dili et le 21 juin, après avoir reçu une formation à Darwin. Sur les 274 policiers civils requis pour la MINUTO, 254 ont déjà été choisis par les États Membres et sont en cours de recrutement. J'ai confiance qu'avec l'aide des États Membres tout le personnel de police des Nations Unies sera déployé le 10 juillet au plus tard.

5. Comme il a été indiqué au Conseil lors de l'exposé qu'il a entendu le 10 juin, l'accord donné par le Gouvernement indonésien au déploiement de 50 officiers de liaison des Nations Unies est une bonne nouvelle. Le déploiement des officiers de liaison commencera cette semaine par l'envoi d'une équipe avancée. J'ai saisi par écrit le Conseil de sécurité au sujet de la nomination du chef des officiers de liaison.

6. L'élément "information" de la MINUTO a lancé la campagne qui a pour but d'informer les Timorais orientaux du choix que leur offre la consultation électorale. La première mesure, dans cette campagne, a consisté à diffuser, sur la chaîne de radio locale, la déclaration que j'ai adressée au peuple du Timor oriental, dans laquelle j'exposais l'objet de la MINUTO, signalant son impartialité quant au résultat de la consultation, soulignant le secret du scrutin et appelant tous les habitants du territoire à faire preuve de retenue et à ne pas céder à la violence. La MINUTO a commencé, à raison de trois heures par jour, à diffuser une émission, en anglais, en indonésien, en portugais et en tetun, sur la consultation qui va avoir lieu. On prépare actuellement des brochures dans ces quatre langues, notamment la traduction des Accords du 5 mai; ces brochures seront distribuées dans tout le territoire. La Mission a profité de la coopération authentique d'imprimeries locales et de stations de radio locales pour diffuser l'information relative à la consultation électorale dans tout le territoire. Malheureusement, la MINUTO n'a pas jusqu'à présent conclu d'accord permettant d'utiliser les installations de diffusion de la société de télévision indonésienne nationale. Les renseignements sur la possibilité de voter sont également communiqués à tous les Timorais orientaux disséminés de par le monde, par le canal du site Internet des Nations Unies.

7. Le personnel de l'élément politique de la Mission a eu des contacts réguliers et fréquents avec les représentants des groupes indépendantistes et autonomistes et avec les autorités indonésiennes. Grâce à ces contacts, ils s'efforcent de faire en sorte que la Commission pour la paix et la stabilité devienne pleinement opérationnelle et d'obtenir des garanties pour la sécurité des membres de la Commission. La Mission a aussi participé à une série de réunions de la Commission à Jakarta la semaine dernière, et pour la première fois, Xanana Gusmão, le Président incarcéré du Conseil national de la résistance timoraise et commandant de sa branche armée, les Forces armées pour la libération nationale du Timor oriental (Falintil), a pu participer aux travaux de la Commission. Des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne

l'élaboration d'un code de conduite sur la paix et la sécurité auquel toutes les parties doivent se conformer pendant la période précédant et suivant le processus de consultation. Les forces armées indonésiennes, le Falintil et les chefs des milices se sont déclarés disposés, en principe, à concentrer leurs forces dans des zones désignées et à laisser la police assumer l'entière responsabilité du maintien de l'ordre. Des engagements importants ont aussi été pris par les dirigeants indépendantistes et intégrationnistes, qui devront respecter le processus de consultation, déposer leurs armes et réaliser le désarmement bien avant la date du scrutin. On espère que la mise en oeuvre effective de ces mesures se traduira par d'importantes améliorations sur le plan de la sécurité, de sorte qu'un processus de consultation crédible puisse être mené à bien. La Mission sera chargée de proposer des modalités concernant le dépôt des armes et le désarmement et de participer à cette opération, ce qui aura des incidences en ce qui concerne son mandat et ses ressources. Pour s'acquitter d'une telle responsabilité, il sera essentiel que tous les intéressés communiquent des informations complètes concernant leurs effectifs et la liquidation de leurs forces. La Mission a également appuyé les efforts faits par les évêques de Dili et de Baucau pour faire avancer le processus de réconciliation Dare II entre les dirigeants du Timor oriental pour que l'harmonie règne dans la société du Timor oriental, quel que soit le résultat du scrutin. Une série de réunions est prévue cette semaine et la semaine suivante à Jakarta avec la participation de M. Gusmão et, avec la bonne volonté indispensable et l'appui de tous les intéressés, elle pourrait avoir des résultats importants.

8. Les spécialistes des questions politiques de la Mission commencent à surveiller activement la neutralité de l'environnement politique sur tout le territoire. Selon leurs rapports, les activités des milices intégrationnistes se poursuivent et ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes, situation qui pourrait avoir de graves incidences du point de vue de l'universalité du scrutin. Le lancement prématuré de la campagne autonomiste, alors que la sécurité des groupes indépendantistes et leurs possibilités de mener à bien librement leurs activités demeurent extrêmement limitées, ne fait que perpétuer le déséquilibre politique que j'ai évoqué précédemment.

9. Comme je l'avais indiqué au Conseil de sécurité dans mon rapport du 22 mai (S/1999/595) au sujet de la conception des opérations de la Mission, les difficultés auxquelles il fallait faire face pour déployer complètement la Mission et la rendre pleinement opérationnelle ont été nombreuses, en particulier du fait que l'opération de consultation devait être menée en très peu de temps. Je voudrais faire observer que lors des négociations qui ont abouti aux Accords du 5 mai, l'ONU avait informé les parties qu'il serait extrêmement difficile de mener l'opération à bien pour le 8 août, date prévue pour le scrutin, car ce délai ne laissait aucune place aux obstacles imprévus qui surgissent presque inévitablement dans des entreprises de ce genre, mais, étant donné la préférence marquée qui avait été exprimée pour cette date du 8 août, l'ONU ferait tout son possible. Des progrès considérables ont effectivement été faits pour ce qui est du déploiement du personnel et du matériel dès la signature des Accords du 5 mai; les activités se sont encore accélérées depuis l'approbation du mandat de la Mission par le Conseil dans la résolution 1246 (1999) du 11 juin, dont il fallait attendre l'adoption avant de

conclure des accords en bonne et due forme avec les États Membres et les organismes qui fournissent du personnel à la Mission.

10. Comme je l'ai noté précédemment, la Mission a bénéficié d'un appui considérable de la part des États Membres contributeurs. Pour ce qui est du Gouvernement indonésien, sa coopération a été excellente à tous les niveaux et tous les intéressés ont fait preuve d'une grande souplesse. En raison de sa proximité, la ville de Darwin, capitale du Territoire du Nord (Australie), a été choisie comme base pour cette opération et l'Australie a rapidement pris des mesures pour accélérer le déploiement. La Mission a été mise en place avec une célérité exceptionnelle mais il apparaît, néanmoins, que le déploiement ne sera pas totalement achevé avant le 10 juillet au plus tôt.

11. Un problème d'ordre pratique pourrait entraîner des retards : les autorités indonésiennes n'ont pas encore autorisé la Mission à utiliser les aéroports autres que ceux de Dili et de Baucau pour ses avions. La Mission a besoin d'une liberté de mouvement complète à cet égard si l'on veut qu'elle s'acquitte avec efficacité et dans les délais prescrits des tâches qui lui ont été confiées.

II. Sécurité

12. Pour respecter le calendrier établi dans l'Accord sur les modalités de la consultation (A/53/951-S/1999/513, annexe II), l'inscription sur les listes devrait commencer au plus tard le 22 juin. Le Conseil se souviendra qu'aux termes de l'Accord concernant la sécurité (ibid., annexe III), je dois, avant que ne débute l'inscription, m'assurer, en me fondant sur l'évaluation objective de la Mission des Nations Unies, que les conditions de sécurité voulues pour que le processus de consultation puisse se dérouler dans le calme, ont été créées. Au paragraphe 6 de mon rapport du 5 mai sur Timor oriental (A/53/951-S/1999/513), j'avais indiqué les principaux éléments qui devraient être mis en place pour que je puisse déterminer si ces conditions existent. Ces éléments étaient les suivants : placer sous un strict contrôle les groupes civils armés et arrêter et poursuivre rapidement les personnes qui incitent à la violence ou menacent de recourir à la violence, interdire les rassemblements de groupes armés, redéployer les forces militaires indonésiennes, mettre en place immédiatement un mécanisme permettant de faire en sorte que tous les groupes armés déposent les armes bien avant la tenue de la consultation et assurer la liberté d'association et d'expression de toutes les forces et tendances politiques. J'avais ajouté que la tension était vive et que de graves incidents de violence politique se produisaient au Timor oriental.

13. Dans les rapports ultérieurs présentés oralement au Conseil le 10 et le 16 juin, une certaine évolution positive a été notée. La création d'une Équipe spéciale indonésienne de haut niveau, qui relève d'une équipe au niveau ministériel à Jakarta, a fourni d'excellents moyens de communication et de coopération opérationnelle entre la MINUTO et les autorités indonésiennes. À la suite du déploiement de la MINUTO, la situation en matière de sécurité dans les villes de Dili et de Baucau s'est visiblement améliorée. Les activités récentes de la Commission de la paix et de la stabilité sont également encourageantes, bien qu'il reste beaucoup à faire pour que la Commission puisse être un mécanisme efficace pour résoudre les problèmes de sécurité sur le terrain. De même, le processus de réconciliation entre les dirigeants du Timor oriental a

/...

enregistré des progrès, étant donné que les dirigeants proautonomie ont rencontré récemment M. Xanana Gusmão et d'autres dirigeants pro-indépendance à Jakarta et que le processus "Dare II" donne des signes prometteurs. Toutefois, comme je l'ai indiqué clairement les rapports récents que j'ai présentés oralement au Conseil, l'atmosphère satisfaisante de calme relatif observée à Dili et Baucau ne s'est pas étendue au reste du territoire. En particulier, la situation dans les districts occidentaux reste très préoccupante.

14. Dans de nombreuses zones, les milices pro-intégration, dont de nombreux observateurs pensent qu'ils agissent avec le consentement de certains éléments de l'armée, commettent des actes de violence contre la population et exercent une influence intimidante sur elle. La situation des personnes déplacées est déplorable et l'acheminement de l'aide a pratiquement été interrompu depuis trois mois, lorsque les ONG locales, les organisations ecclésiastiques et d'autres organisations humanitaires ont fait l'objet de menaces de la part des milices pro-intégration. Outre les graves préoccupations dans les domaines humanitaire et des droits de l'homme que ces déplacements soulèvent, je voudrais également noter que le processus d'enregistrement pourrait être sérieusement entravé étant donné que, selon les plans actuels, les Timorais doivent être enregistrés et doivent voter au même endroit.

15. Les activités des milices continuent à avoir des effets restrictifs sur la liberté politique, en réduisant au silence les activistes pro-indépendance et leurs sympathisants et en les forçant à se cacher, mettant ainsi en danger l'ouverture qui est nécessaire pour le processus de consultation. Il est préoccupant que les milices, qui ont commis des actes de violence contre les populations civiles, soient présentées par certains responsables comme des forces de défense civile. Les informations selon lesquelles un chef de milice aurait été nommé à un poste d'une force proposée de défense civile à Dili constituent un bon exemple.

16. La MINUTO a également reçu des plaintes de dirigeants pro-intégration concernant des actes de violence commis par le Falintil et enquête actuellement sur ces incidents. La semaine dernière, la MINUTO, à la suite d'entretiens avec la police et le Falintil, a réussi à mener une opération, avec la participation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), afin d'accepter la libération par le Falintil de deux otages, un agent de la police et un membre d'une milice. Bien qu'ils n'aient pas été grièvement blessés, les deux hommes avaient des blessures légères causées par des mauvais traitements en captivité. Je réitère mon appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de recourir à la violence et je leur rappelle qu'elles doivent faire preuve de la plus grande modération avant et après la consultation.

17. Alors que la situation en matière de sécurité a sérieusement limité les possibilités d'expression publique des activistes pro-indépendance, la campagne proautonomie a été menée activement, dans de nombreux cas par des responsables locaux. Il y a de nettes indications que des fonds publics ont été utilisés à cette fin. Cela est contraire aux dispositions des Accords du 5 mai, qui limitent la période désignée pour la campagne, interdisent l'utilisation de fonds publics pour la campagne et permettent uniquement aux fonctionnaires du Timor oriental de faire campagne à titre individuel et sans utiliser leur position pour exercer des pressions.

III. Observations

18. Mon Représentant personnel pour le Timor oriental et mon Représentant spécial pour la consultation populaire au Timor oriental ont rencontré cette semaine des représentants du Gouvernement indonésien au plus haut niveau, y compris le Président Habibie, afin d'examiner le rôle de la MINUTO et la situation au Timor oriental. Ils ont été encouragés par les assurances que leur a données le Gouvernement indonésien quant à son intention de garantir les conditions de sécurité voulues. Le processus de consultation prévu dans les Accords du 5 mai représente une occasion historique pour résoudre la question du Timor oriental d'une manière pacifique et je suis pleinement conscient des pressions qui sont exercées pour obtenir une réponse définitive à cette question le plus rapidement possible. Toutefois, pour que cette consultation puisse servir de fondation pour une stabilité durable, le processus lui-même doit être transparent et toutes les parties doivent avoir la possibilité de s'exprimer librement, pour qu'elles puissent avoir confiance dans le résultat.

19. Au stade actuel, je ne serais pas en mesure de certifier que les conditions nécessaires existent afin de lancer les phases opérationnelles du processus de consultation, étant donné la situation en matière de sécurité dans la plus grande partie du Timor oriental et l'absence d'un cadre impartial. Je voudrais également donner suffisamment de temps à la MINUTO pour que la Mission atteigne le niveau nécessaire pour entreprendre avec succès l'enregistrement. L'enregistrement doit commencer au même moment dans toutes les zones afin de donner à tous les Timorais une chance égale de s'enregistrer au cours des 20 jours prévus dans les Accords. J'ai donc l'intention de donner pour instruction à la MINUTO de ne pas entreprendre les phases opérationnelles jusqu'à ce que son déploiement soit complet, ce qui donnerait également aux autorités indonésiennes un temps suffisant pour traiter les préoccupations existantes en matière de sécurité.

20. Le déploiement de tous les observateurs électoraux sur le terrain et de la plupart des autres fonctionnaires au Timor oriental, même au rythme actuel accéléré de déploiement, impliquerait que l'enregistrement pourrait commencer le 13 juillet, soit un retard de trois semaines par rapport à la date initiale prévue du 22 juin. J'espère que la situation en matière de sécurité se sera suffisamment améliorée d'ici là pour me permettre de déterminer d'une manière positive que les phases opérationnelles de la consultation peuvent commencer. Par conséquent, je souhaite informer le Conseil de sécurité qu'étant donné les préoccupations décrites ci-dessus, j'ai décidé d'ajourner ma décision requise en vertu du paragraphe 3 de l'Accord de sécurité (A/53/1991-S/1999/513, annexe III) pour une période de trois semaines. Cette décision entraînera inévitablement un report de la date du scrutin. J'en ai informé les parties aux Accords par l'entremise de mon Représentant personnel et elles ont toutes deux accepté que le scrutin soit reporté de deux semaines.
